

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.015**

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 28 décembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 28 décembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO  
Mme DUMAS représentée par M. DENIS  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN  
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE  
« PORT DE ROYAN » - MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Député-Maire

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 19 novembre 2009, le Conseil municipal a fixé à 27 le nombre de membres du Conseil d'Administration de la régie à personnalité et à autonomie financière "Port de Royan ". A ce titre, deux membres exerçant l'activité de commerçant doivent y siéger.

Madame Maithé JEAN ayant été désignée lors du Conseil municipal du 19 novembre dernier, il vous est proposé de désigner Monsieur Fabien DREVELLE, Président de l'Association des Commerçants du Port « ASCOPORT » pour siéger au Conseil d'Administration au côté de Madame Maithé JEAN.

Enfin, siège également au Conseil d'administration un membre représentant la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM). Monsieur Pierre BECKER étant le Président actuel de la station locale de la SNSM, il vous est proposé de nommer ce dernier pour siéger au Conseil d'Administration en lieu et place de Monsieur Olivier SOLLIER.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le règlement intérieur de la Régie à Personnalité morale et à autonomie financière " Port de Royan "
- Après en avoir délibéré

### **DESIGNE**

- Monsieur Fabien DREVELLE Président de l'ASCOPORT, exerçant une activité de commerçant
- Monsieur Pierre BECKER Président de la station locale de la SNSM en remplacement de Monsieur Olivier SOLLIER

pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la régie à personnalité morale et à autonomie financière " Port de Royan"

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 janvier 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD